L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
[illegible] 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 19 JANVIER.

FEUILLETON.

LES TROIS FILLES D'HONNEUR

PAR FELIX DE SERVAN.

DEUXIEME PARTIE.

IX.

LA PROTÉGÉE DE MME D'AIGUILLON.

Dans la matinée du lendemain, vers dix heures, trois personnes descendirent le perron du château de Ruel pour aller se promener dans le parc : c'était le cardinal, Mme d'Aiguillon et Marthe de Karaleul, que la duchesse avait été chercher à Saint-Germain, dans sa voiture, et qui était arrivée seulement depuis un quart d'heure.

On a déjà assez deviné que l'unique but de Richelieu, en attirant la jeune fille dans sa somptueuse demeure, était de tirer profit des indiscrétions qui pourraient lui échapper dans la conversation, soit sur elle-même, soit sur ses deux compagnes, mais, afin d'endormir sa défiance à cet égard, ou plutôt de capter sa confiance sous tous les rapports, il ne s'occupa d'abord que d'éblouir ses yeux et son imagination par le spectacle de la magnificence dont resplendissait le superbe domaine de Ruel.

Les eaux jouaient le principal rôle dans ces lieux, où comme nous l'avons déjà dit, étaient surpassées les merveilles de toutes les maisons royales alors existantes. On se rappelle que le château était situé sur la pente de la colline qui domine le bourg de Ruel : devant les fenêtres de la façade qui avait vue sur ce bourg s'étendait un vaste parterre où les orangers, les lilas, les bosquets de rosiers et d'autres fleurs non moins rares que variées, offraient aux caprices des vents mille suaves et enivrants parfums. Au-delà du parterre plus de cent jets d'eau s'élevaient dans les airs pour retomber et se briser sur des rochers formant une cascade à trois chutes. Ils étaient suivis d'un immense bassin réfléchissant l'azur des cieux dans sa nappe d'eau limpide et calme comme dans un miroir poli. Tout à coup se présentait à quelques pas de cette belle onde assoupie, une sorte de grand canal presque carré, d'où s'élançaient furieuses, mugissantes comme les vagues d'une mer orageuse, trois épaisses colonnes d'eau montant à une hauteur qui fatiguait les regards, disent les poëtes du temps. Enfin, ce que le cardinal trouvait le plus digne d'admiration, c'était une énorme cascade en amphithéâtre qui, placée au bas de la colline, simulait une montagne liquide, composée de vingt à trente étages, dont les masses d'eau, se divisant en mille jets divers, se précipitaient ensuite les unes sur les autres, non pas avec un bruit harmonieux, mais avec un fracas horrible. On voit assez par cette courte description que ce n'était point par le goût que brillait l'esprit de Richelieu. On sait du reste, que le sentiment du simple et du beau, soit dans les arts, soit dans toutes les choses de fantaisie dont le but est de plaire à l'imagination, n'inspira jamais sa pensée.

Après avoir fait visiter à Marthe toute cette partie du parc, le cardinal et Mme d'Aiguillon la conduisirent de l'autre côté du château et entrèrent dans le bois qui couvrait la colline. De toutes parts sur leurs pas, sur le bord des allées ou dans les clairières, apparaissaient des grottes béantes, aux contours bizarres, capricieux, et dont le jour doux et mystérieux invitait au repos. On avait déjà beaucoup marché, la fatigue commençait à se faire sentir, surtout pour le cardinal ; il mit pied dans une de ces grottes, s'assit sur un banc de pierre, la duchesse fit de même, et la jeune fille, avec une infinité de prévenances délicates et de caresses, fut placée entre eux.

—Qu'avez-vous donc, chère enfant ? dit tout à coup Mme d'Aiguillon en lui prenant une main, qu'elle retint de l'air le plus affectueux dans les siennes ; je vous trouve pensive et triste.

Une larme brilla dans les yeux de Marthe.

—Ah ! pardon, pauvre petite, ajouta aussitôt la duchesse avec un redoublement de tendresse compâtissante ; pardon ! je comprends maintenant ce qui se passe en vous : je viens là, sans y songer, de raviver dans votre cœur le souvenir de cette scène douloureuse d'hier.

Mais, comme il arrive à toutes les âmes qui se sentent flattées qu'on les plaigne, la jeune fille fut loin de se montrer consolée par ce doucereux langage ; son émotion l'empêcha d'y répondre, et elle couvrit son visage de ses mains pour cacher les larmes qui commençaient à couler à flots sur ses joues.

—Ce spectacle est navrant ! soupira la duchesse comme se parlant à elle-même et levant les yeux au ciel.

—Mademoiselle, dit Richelieu d'un ton à la fois grave et doux qui témoignait de sa sollicitude pour une âme profondément peinée, je vous demande pardon à mon tour de me mêler à la conversation ; mais cela est plus fort que moi ; car vous m'intéressez tout particulièrement. Je vous l'avoue, et j'ai été vivement touché, hier, de tout ce que ma nièce m'a appris à votre sujet.

—Quoi ! monseigneur, madame vous a dit....

Marthe ne put continuer ; les sanglots semblèrent briser sa voix.

—Oui, mademoiselle, reprit le cardinal sur le même ton, elle m'a raconté tous les détails de l'entrevue de Mlle Léonie de Bassière et de M. de Valbrun dans la chaumière de la forêt, puis ceux de votre apparition subite et de l'entretien qu'elle eut ensuite avec vous.

—Oh ! monseigneur, je suis bien coupable ! dit la jeune fille en faisant un suprême effort pour s'exprimer.

—Coupable, vous, pauvre ange ? Que dites-vous là ? s'écria la duchesse ; les chagrins qui rongent votre âme ne sont-ils pas ceux de l'innocence, de la candeur même ?

—Mme d'Aiguillon a raison, mademoiselle, continua Richelieu, il est des lois éternelles auxquelles personne n'est libre de se soustraire en ce monde : le sentiment qui entraîne un cœur vers un autre, quand ce sentiment est sincère et désintéressé, constitue une de ces lois. Ce n'est pas une chose qui fait mal à voir que l'abandon dans lequel peut se trouver une âme tendre et pure qui aime avec toute la franchise de l'ingénuité.

Les sanglots de Marthe firent explosion.

—Mais, poursuivit le cardinal, quel est donc, après tout, la source de ce vif penchant de M. de Valbrun pour Mlle de Bassière ? D'après ce que ma nièce m'a entendu, par hasard, de leur conversation, il paraît que ce jeune homme aurait éprouvé cette amitié de l'attaque d'un ours dans les Pyrénées ?

—Oui, monseigneur, dit Marthe.

Elle n'hésita point à faire cette réponse ; car il lui était impossible de nier ce que la duchesse avait appris par une voie si sûre ; mais, elle le pensait, du reste, que le cardinal eût ou ne sût pas que les trois nouvelles filles d'honneur de la reine avaient été élevées dans les Pyrénées ou ailleurs, c'était là un détail de nulle conséquence ; l'important était de ne point lui laisser soupçonner que l'une d'elles avait passé son enfance loin des deux autres.

—Je conçois bien, reprit aussitôt Richelieu, qu'une jeune personne s'attache plus ou moins à celui qui lui a porté secours dans un grand danger ; mais il n'en est pas de même envers celui qui est son libérateur, qui ne s'est engagé à aucune reconnaissance : il faut donc que Mlle Léonie ait de bien grandes qualités.

—Oh ! elle est coquette et fausse ! dit vivement Marthe, partant toujours au milieu de ses sanglots, ce qui faisait que la sensible Mme d'Aiguillon continuait de lever à tout moment par pitié les yeux au ciel.

—Coquette et fausse ! répéta le cardinal ; voilà deux vilains défauts !.... Mais êtes-vous sûre d'avoir parfaitement étudié son caractère ?

—Oh ! bien sûre, monseigneur !

—Il est probable alors que vous lui préférez sa compagne !

—J'en conviens, monseigneur...... bien que cependant Geneviève soit moqueuse, parfois assez méchante, et ne se gêne nullement pour vous dire sa façon de penser, même quand elle aurait vous offenser.

—Après tout, dit Richelieu en se donnant un air parfait d'indifférence, peut-être votre manière de les juger ainsi, et cette inclination qui vous porte plutôt vers l'une que vers l'autre, sont-elles le résultat de l'habitude.

—Comment cela, monseigneur ? demanda Marthe, qui avait besoin qu'on lui expliquât cette phrase fort obscure.

—Eh ! sans doute, repartit le cardinal, ne doutant pas que la jeune fille ne tombât tout à coup par mégarde dans le piége qu'il lui tendait, ces sortes de préférences sont fort naturelles, quand, de deux amies, il en est une avec laquelle on a toujours vécu.

Mais il trouva sur ce point Marthe armée d'une prudence pour ainsi dire, extrême. En effet, elle était aussi intéressée que Léonie à ce que le cardinal ne connût point celle qui était sortie récemment de l'abbaye de Poissy, parce qu'alors, détournée de ses incertitudes sur l'une des trois protégées de la reine, et n'ayant plus à s'occuper que des deux autres, la difficulté de découvrir les familles de ces dernières deviendrait pour lui par cela même singulièrement diminuée. Or, malgré la bienveillance marquée du cardinal à son égard, malgré sa haine contre Léonie, Marthe songeait trop à elle-même pour oublier ainsi sa part de dangers dans la situation commune.

Aussi répondit-elle avec précipitation :

—Mais, monseigneur, nous avons toujours vécu toutes les trois ensemble !

Cette précipitation même décela la vérité à Richelieu.

—Un sentiment de frayeur terrible, pensa-t-il, a dicté son affirmation si vive et si énergique ; elle a craint de donner trop de prise à mes soupçons, en me faisant attendre ce qu'elle a à me dire, et elle s'est empressée de jouer le rôle qui lui avait été tracé. Je ne puis douter maintenant que Mlle de Lormel ne soit l'une de ces trois jeunes personnes..... Espérons que les événements me procureront bientôt l'occasion de la distinguer de ses compagnes.

L'esprit du cardinal fut en ce moment frappé d'une idée subite : il se demanda si celle à qui il parlait ne serait pas elle-même la fille du comte de Lormel. Mais il lui en coûtait de s'arrêter à cette conjecture et d'avoir à penser qu'il lui faudrait rejeter dans une obscurité profonde le caractère [illegible] et de ménager le plus grand nombre possible d'intelligences secrètes à la cour. Aussi, dans le doute, n'abandonna-t-il point la résolution de gagner de plus en plus la confiance de Marthe.

—En vérité, mademoiselle, reprit-il en parlant de nous attacher la moindre importance au développement si naïf de votre intérieur, puisque Mlle Léonie est coquette et fausse, le sentiment que M. de Valbrun éprouve pour elle ne saurait être qu'un de ces égarements irréfléchis de l'âme que le temps dissipe vite. Mme d'Aiguillon vient à bon droit très justement blessée (elle m'a aussi conté ce détail), que vous ne deviez point perdre tout espoir ; que nous trouverions bien quelque moyen de remédier au mal : en effet, j'avoue que, pour moi, je ne vois point ce qui pourrait empêcher votre sort d'être uni à celui de M. de Valbrun.

—Oh ! monseigneur, répliqua Marthe, dont les pleurs ne tarissaient plus, que Votre Éminence renonce à cette idée !

—Et pourquoi cela, mon enfant ? Ne vous ai-je point parlé tout à l'heure de l'intérêt que vous m'inspirez ? Je serais donc ravi de saisir une occasion de vous en donner un éclatant témoignage en contribuant à votre bonheur.

—Votre Éminence, monseigneur, répondit la jeune fille d'une voix déchirante, ne peut rien contre ce qui existe !

—Supposez-vous donc mon pouvoir si mince ? répartit le cardinal, dont l'orgueil se sentit un peu blessé, car il ne pouvait souffrir qu'on pensât que les événements fussent maîtres de sa volonté. Me croyez-vous donc sans influence à la cour, et sur la destinée des jeunes gens qui en font partie ?

—Je veux seulement dire, monseigneur, que votre pouvoir, si grand qu'il soit, doit demeurer sans effet sur les faits accomplis.

—Les faits accomplis ? répéta Richelieu en souriant ; en vérité, mon enfant, votre imagination s'effraye et fait marcher les choses de manière un peu trop vite. Tant que M. de Valbrun ne sera pas épousé Mlle Léonie, rien ne nous défend d'espérer ; et ce mariage n'est pas encore célébré.

—Mais il le sera dans quelques heures !

—Dans quelques heures ? s'écria Richelieu en fait Mme d'Aiguillon et le cardinal.

Et tous deux regardèrent le visage de Marthe, se demandant si elle avait bien compris ce qu'elle disait. Richelieu avec l'esprit [illegible] alors [illegible] ?

—Oui, je le sais, monseigneur.

—Quand donc cela aura-t-il lieu ? et par quel moyen ?

—Aujourd'hui même, Monseigneur, à Saint-Germain, [illegible] Paris [illegible].

En disant ce mot, le cardinal changea soudain de physionomie, sans que Marthe, tout occupée d'elle-même, pût s'en apercevoir : son front se couvrit d'un nuage, ses sourcils s'abaissèrent et ses regards [illegible] sévère. C'est qu'il avait tout récemment appris, par les rapports de ses émissaires, que la reine avait eu plusieurs fois, dans cette communauté, des conférences avec des personnages dont il devait craindre le ressentiment, l'audace et les projets. L'idée que Anne d'Autriche allait encore s'y rendre ce jour-là et, comme on va le voir, singulièrement travailler son esprit.

—Et comment savez-vous cela, mademoiselle ? reprit-il ; la reine vous a donc mise dans la confidence de ce projet de mariage ?

—Oh ! nullement, monseigneur, dit la jeune fille, qui ne cessait d'avoir le cœur et le visage noyés de ses larmes, c'est au contraire la un grand secret que l'on cache à tout le monde.

—Alors, qui vous a donc instruite ?

—Le hasard.

—Le hasard !.... expliquez-moi cela, je vous prie.

—Monseigneur, répliqua Marthe avec un peu d'embarras, Votre Éminence m'assure bien que personne ne saura jamais ce que je lui aurai raconté ?

—Oh ! personne, pauvre enfant ! Vous comprenez bien que si je vous demande de me tout dire sans détour, c'est uniquement parce qu'il est nécessaire que je sois parfaitement éclairé sur la situation, pour vous offrir efficacement mon appui...... A notre tour, Mme d'Aiguillon et moi, nous devons être sûrs que rien ne transpirera au dehors des moindres paroles échangées en ce moment entre vous et nous ?

—Je jure, en toutes choses, à Votre Éminence, une discrétion sans réserve.

—Eh bien ! mon enfant, expliquez-vous maintenant en toute tranquillité d'esprit...... Apprenez-nous vite quand et comment le hasard a pu vous mettre en possession d'un tel secret.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 18 janvier.

Il ne s'est opéré aucun changement important sur le marché monétaire proprement dit.

La Compagnie des chemins de fer de la ville a déclaré, le 15 du courant, un dividende de quatre piastres par action et le paiera à partir du 25 du courant.

L'or a ouvert à 136 1/8 à 136 3/8 contre 136 1/8 à New-York et, sans avoir été fort recherché, a fermé à 136 à 136 1/8. On a vendu $10,000 à 136 1/8 à 136 1/4, $1000, $5000 et $4000 à 136 1/8, $20,000 à 136 1/8 à 136 1/4, $2000, $5000, $10,000 et $120,000 à 136 1/4, $4000 et $10,000 à 136 3/8 et $1000 à 136 1/2.—Dans l'argent, une vente (la seule) de 500 piastres mexicaines s'est faite à 138. Nous cotons les demi piastres américaines à 131 3/4 à 132 1/4, et les piastres mexicaines à 138 à 138 1/2.

Le change étranger a trouvé très peu d'acheteurs. On a vendu 10,000 livres sterling, connaissement, à —, 1500 livres à 147 et 1000 livres de banquiers à 148 1/8. Dans le change sur France, 40,000 francs en change de commerce No 1, à 3.82 1/2 et 30,000 de banquiers à 3.81 1/4. Le sterling peut être coté à 147 à 147 1/2 le connaissement bon à No 1 et clear et 148 le change de banque ; le change sur France, à 3.85 à 3.82 1/2 le premier et 3.80 à 3.78 3/4 le second.

124 actions de la banque de l'Union se sont vendues à — et 152 à 37 25, 100 actions de la banque des Citoyens à $150.

Les bonds de levées de l'État sont en demande, à une hausse de 5 1/2 pour cent. $10,000 ont changé de mains à 82 1/5, $15,000 à 83, $10,000 à 83 1/2, $15,000 et $20,000 à 86.—Les prix des obligations 10 pour cent de la ville n'ont pas varié. $4000 se sont vendues à 87, $1000 à 87 1/4 et $500 à 87 3/4.—$3000 en mandats de la police métropolitaine se sont vendues à 63 1/2, prix antérieur.

Les billets de la ville ont été négligés. On a vendu $1000 à 35 1/2 d'escompte et une vente de $5000 à 36. Les courtiers ont acheté de petites sommes à 37 d'escompte et vendu à 35.

On a vendu, hier soir, au Board des courtiers, $2400 en argent américain à 131 7/8 ; 100 actions de la banque de la Nlle-Orléans à 37 1/8 et $10 à $37 l'action ; 150 actions de la banque de l'Union, avec dividende, option du vendeur, 60 jours, à $36 1/4 ; $900 en mandats de l'État à 85 cts, $3000 dito à 84 1/2 ; $3,540 en obligations 10 pour cent de la ville à 87 1/2 et $1000 dito à 88 cents.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi, soir, 18 janvier 1869.

COTON—Les ventes, aujourd'hui, se sont bornées à 1700 balles, à des prix irréguliers et qui ont montré une baisse de 1/4 à 3/8, et dans quelques cas de 1/2 ct. Les cotes, qui sont nominales, sont : ordinary 24 à 24 1/4 c good ordinary 25 1/2 à 25 3/4 c, low middling 26 1/4 à 26 3/4 c, middling 27 1/4 à 27 1/2 c et strict middling — à 28 1/2 c.

En donnant les chiffres qui précèdent, nous ferons observer que quelques personnes ont coté 1/4 de c plus bas, et que, il s'est vendu du strict low middling à 26 1/4 c, mais, tandis qu'il y a eu des vendeurs disposés à forcer des ventes à mieux qu'une baisse de 3/4 à 1 c des prix de samedi, il n'est guère plus facile de remplir des ordres de quelque étendue moyennant cette baisse. Partant, à la clôture, le marché est trop peu stable pour nous permettre d'établir des cotes autres que des cotes nominales. Quelques détenteurs ont montré le besoin de vendre, mais comme chose générale, les partis ont refusé de faire face à la demande en accordant les concessions exigées. Le fait est qu'on n'a montré d'entrain ni d'un côté ni de l'autre.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er septembre 1868 bls..		3044
Arrivé depuis notre dern. rap	8552	
Arrivé précédemment	511618	
		520170
		523214
Exporté aujourd'hui	1165	
Exporté précédemment	302697	303862
Stock en mains, à bord de sav.		129352

SUCRE ET MÉLASSE—Les recettes ce matin, ont embrassé un montant de 863 boucauts de sucre et de 1529 barils de mélasse. La demande a été bonne et presque tous les renforts arrivés se sont vendus à 8 1/4 à 9 1/4 c la liv. de sucre inférieur 10 1/4 à 10 3/4 c pour le commun, 11 à 12 c pour le fair, 12 1/4 à 12 1/2 pour le fully fair, 12 3/4 pour le prime, 13 à pour la qualité de choix, 13 1/4 pour la seconde, 11 à 14 1/4 c pour le jaune clarifié et 15 à 15 1/4 pour le blanc. Mélasse inférieure 55 à 56 c, commune 58 à 60, fair 62 1/2 à 65 c, prime 67 à 68 c, choisie 70 à 72.

ARRIVAGES DE L'OUEST — Les steamers Alaska, de Cinnati, sont arrivés ici depuis notre revue de samedi.

FARINE—Le marché est calme, mais ferme dans le maintien des prix de samedi. La fine est cotée à $6 25, superfine $6 87 1/2 à $7, double extra $7 30 à $7 40, triple $7 75 à $8 25 le baril, les principales ventes se sont bornées à 235 barils, 500 de triple extra, à des conditions privées, 100 et 160 de superfine à $6 87 1/2 le baril.

MAIS—Un approvisionnement plus fort a pu attirer les acheteurs pour l'exportation et 19500 sacs de l'article se sont vendus comme suit 1000 de vert à 75 c, 800, 22, 2500 et 1100 à 77 c, 100 de jaune mélangé à 78 c, 450 de blanc ordinaire et 1450 de jaune mélangé à 78 c 150 de jaune à 80 c le boisseau.

AVOINE—Le marché est inactif. Ventes aujourd'hui de 900 sacs, dont 150 et 600 à 67 c, 200 et 300 à 68 c le boisseau.

SON—Calme et les prix en sont toujours en baisse. L'article est coté actuellement $1 05 les 100 livres. Ventes aujourd'hui de 1500 sacs, dont 200, 700 et 700 à $1 05 et 300 à $1 10 les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est faible, mais la demande de l'article est limitée. Le foin de l'Ouest se vend au commerce à $24 à $25 le tonneau de prime, et $23 le tonneau d'ordinaire.

PORC—Le marché continue à être calme et les prix de l'article ont baissé. Un lot de 25 et 50 barils de mess s'est vendu à $29 75 le baril. Le mess se vend au détail $30 25 à $30 50 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—60,000 livres d'épaules et de côtés en masse, vendues à des conditions privées. Les épaules se vendent par plaquement à 12 1/2 à 13 c, côtés 14 1/2 c.

BACON—Est calme. Les épaules se vendent en détail à 14 1/4 c, côtés clear ribbed 17 3/4 à 18 c la livre, 25 tierçons de jambons carrés au sucre vendus en lots à 21 c la livre.

SAINDOUX—Le marché a montré plus d'animation aujourd'hui et il s'est vendu 13 tierçons de la qualité de choix à 19 c, 40 barillets à 21 c, et 60 do à 21 1/2 c la livre.

SEL—Le sel de Liverpool est stable et nous cotons le gros prix en magasin $1 95 à $2, fin $2 05 à $2 10, fort à flots prix en entrepôts 10 c de moins le sac. Le sel des Iles Turques se vend en magasin à 50 à 55 c le boisseau.

FARINE DE MAIS—Le marché est stable à $3 le baril de farine séchée au four.

CAFÉ—Le Rio est en bonne demande. Le marché est ferme aux cotes suivantes : prime droits payés en or—16 1/2 à 16 3/4 c, good 15 à 16 c, fair 14 1/2 à 14 3/4, ordinaire 13 à 14 cts la livre.

RIZ—Le riz est en demande active et l'approvisionnement en est réduit. Nous cotons le riz de choix 9— à — c, prime — à 8 1/2 c, ordinaire 7 — à 8 — c la livre.

BEURRE—La demande de l'article est peu active et l'approvisionnement en est rond. Le beurre de choix de l'Ouest se vend à 40 à 45cts la livre de commun à bon, 49 à 50 pour le Goshen de choix ; celui de l'Ouest 38 à 41 c, pour la qualité de choix et 30 à 35 c pour le bon beurre.

WHISKY—Le rectifié de l'Ouest est calme. Nous cotons $1 à $1 07 1/2 le gallon. 30 barils de rectifié de la Louisiane vendus aujourd'hui à $1 le gallon.

SEIGLE—100 sacs vendus à $1 70 le boisseau, ne montrant ainsi aucun changement.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Il s'opère en ce moment pour la spéculation un mouvement dans la toile d'emballage de l'Inde et les prix de l'article sont en hausse. Nous avons entendu parler d'une hausse de 20 1/2 c la yarde, mais cette offre—qui avait été faite pour un lot rond,—a été repoussée.

BREAKFAST BACON—Se vend à 17 1/2 à 18 cts la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 19 janvier 1869.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Mardi matin, 19 janvier 1869.

Le temps, depuis notre dernier bulletin, a été fort mauvais. Hier, cependant, le ciel s'est éclairci et nous avons revu le soleil.

Le mouvement sur nos quais a été très actif pour le lundi ; il est arrivé nombre de bateaux.

Les exportations ont été faibles, mais les consignations ont été considérables. La Levée a reçu 7688 barils de farine, 7214 sacs d'avoine, 1784 sacs de haricots, 16 boucauts de tabac, 7647 balles de coton, 894 boucauts de sucre, 1690 barils de mélasse et 1694 sacs de graines de coton.

ARRIVÉS : L'Alaska, de Cincinnati, Robt. E. Lee, de Vicksburg, Frolic, de Grand Ecore, Bateaux de Caroline Bluff ; Lizzie Hopkins à Natchitoches Rivière Rouge ; Peerless, des Attakapas ; Evening Star, de Jacksonport ; Nina Simmes, du Bayou Sara ; Lotus No 3, Lose Frank, J. M. Sharp et Thos. Powell, du bayou Lafourche, et l'Ida, du bas de la côte.

PARTIS : L'Indiana, pour Louisville ; Mattie Stephens, pour la Rivière Rouge ; Nina Simmes, pour Bayou Sara, et le J. M. Sharp et Lotus No 3, pour le bayou Lafourche.

A St Louis, avant-hier, le fleuve était stationnaire, avec une crue des chutes.

A Louisville, avant-hier, l'Ohio montait avec 15 pieds d'eau dans le chenal.

La rivière des Arkansas et Blanche baissaient, s'il faut en croire les derniers rapports que nous avons reçus.

La rivière Ouachita et la Rivière Rouge montent graduellement.

Les steamers Wild Wagoner, Belle Lee, New Era, Lafourche, Annie Wagley et Grey Eagle, sont ce qui reçoivent du fret.

Le Frolic part ce soir à 5 heures précises pour le Grand Ecore. Expéditeurs et voyageurs tenez-vous prêts. Le Frolic est le seul paquebot pour le Grand Ecore.

LE ROBT. E. LEE, POUR VICKSBURG.

Le Robt. E. Lee, le champion du fleuve pour la forme, l'élégance, le confort et la rapidité, n'est surpassé, sous tous ces rapports, par aucun autre bateau faisant le service du fleuve. Il est commandé par le capitaine J. W. Cannon, assisté de son commis, M. Robert—tous deux renommés pour leur habileté et leur courtoisie. Ce grand palais flottant quittera le quai ce soir, à 5 heures précises. Les expéditeurs feront bien de se rappeler que le fret confié au steamer Robt. E. Lee est toujours délivré dans le plus bref délai.

LE NEW ERA, sous le commandement du vétéran du fleuve, capitaine A. Dugas, assisté de son estimable commis Alfred Trépanier, partira aujourd'hui à midi précis, pour le Bayou-Lafourche, et tous les points intermédiaires. Le New Era est classé No 1 à toutes les compagnies d'assurances. Recommander le New Era et ses officiers aux expéditeurs et voyageurs, serait chose inutile car ces messieurs ont une réputation à laquelle nous ne pouvons rien ajouter.

L'Ida, sous le commandement du capitaine Bassett, assisté de notre ami Oliver Canton, a pris la place de A. G. Brown ; il part aujourd'hui, à midi précis, pour le bas de la côte. Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge de ces messieurs car ils sont fort connus par les expéditeurs et les voyageurs. Quant au bateau il est en parfait état.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LAFOURCHE, Capt. S. Hebo, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce soir à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

L'ALASKA, POUR CINCINNATI.

Le paquebot Alaska, maintenant chargeant pour Louisville et Cincinnati et les points intermédiaires, partira ce soir à cinq heures précises. L'Alaska est un des plus solides bateaux de cette ligne et est classé No 1 dans tous les bureaux d'assurances. Les emménagements de ce bateau ne peuvent être surpassés. Il est commandé par le capitaine F. J. Oakes, et assisté de son aimable commis, M. W. G. Voris.

L'Alaska prend du fret au même taux que tous les autres paquebots, et qu'il débarquera ses passagers et le fret qui lui sera confié sur les points de la côte.

LE VERMIFUGE

DU DR. C. McLANE,

Devrait se trouver dans toutes les maisons. Si vous voulez que vos enfants deviennent *vigoureux et sains*, donnez-leur quelques doses du

VERMIFUGE DE McLANE,

QUI CHASSE LES VERS,

et fortifie le système. C'est un composé végétal qui ne peut faire aucun mal, il ne faut pas craindre de l'administrer à un petit enfant.

N'ACHETEZ QUE LE

VERMIFUGE du Dr. C. McLANE,

PRÉPARÉ PAR FLEMING BROTHERS.

Vous pouvez l'avoir dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de campagne des États-Unis.

Tonnellerie qui a remporté le prix

AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

Le soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de pièces à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

B. J. BEAKEY,
Nos 31, 33 et 35 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

22nov—(Débarcadère du ouest) Bureau No 35.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans.

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
14 fév—1 an Propriétaire.

BISCUITS. BISCUITS.

Old Basin Bakery,

P. BIZOT & SISSAC,

NOS 7 et 9, Carondelet Walk. Cette boulangerie connue depuis si longtemps et si avantageusement des marchands de la ville et des campagnes offre en vente des biscuits de toute espèce et de première qualité, à 10 pour cent au-dessous des prix courants.

1 oct—3m

CHARBON ! CHARBON !

CHARBON, CHARBON.

BOYD, WILMOT & Co.

166 .... rue Poydras 166

Plus de 100,000 barils de charbon de Pittsburg de la meilleure qualité, à vendre, en gros et en détail, à livrer sur la côte, au-dessus et au-dessous de la ville, par barge ou chaland, au plus bas prix du marché. Les ordres de commissionnaires de la ville seront l'objet d'une attention spéciale.

8 janv—1m

CHARBON. CHARBON.

C. TYLER,

Marchand, en gros et en détail, de charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel. Bureau, No 13 de rue Carondelet, approvisionne, aux plus bas prix du marché, les familles, les habitations, les fonderies, les presses à coton, les steamers, les bateaux à vapeur, les hôtels, etc.

20 oct—3m

HOTELS—RESTAURANTS.

French Restaurant,

UNION STREET,

ENTRE ST-CHARLES ET CARONDELET.

Déjeuner 60 cts.,

Diner 75 cts.,

—COMPRIS LE VIN—

SALONS AU PREMIER,

CHAMBRES POUR PLANTEURS.

31 déc—1m

CAMPEMENT-RESTAURANT.

AUGUSTE BROUÉ

Annonce à ses amis et au public qu'ils trouveront comme par le passé, à son Campement-Restaurant, No 321 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe, tout ce que le marché offre de plus fin et de plus délicat.—Bonne table (à la carte) et bons vins, avec une nouvelle réduction dans les prix. 19 déc—1m

Pension des Européens.

Rue Toulouse, No 11, près la Levée.

PRIX DE LA PENSION, $1 PAR SEMAINE.

Diner, à midi .... 30 cts.,
Souper, à 6 1/2 h.,..................... 30 "
Coucher,................................ 25 "

8 nov—3m ERNEST HAISTRE.

PROPOSITIONS—Avis aux entrepreneurs—Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga—Nlle-Orléans, 28 novembre 1868.—Des propositions cachetées pour construire la partie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, entre la Nlle-Orléans et Mobile, laquelle partie embrasse environ 2,656,000 pieds cubes de travaux en terre ; la livraison de matériaux pour la construction et l'établissement de 4500 pieds linéaires de ponts tresses, 25,000 pieds linéaires de ponts à treillis et pour la livraison de 450,000 traverses et autres matériaux—seront reçues, au bureau de la compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, jusqu'à 10 heures du matin du mercredi, 20 janvier 1869. Des cartes et projets de la ligne, les plans de construction et des approximations de travaux à exécuter seront exposés au même bureau et on y sera fourni des formules en blanc pour contrats, cahiers de charges, propositions, etc.

Toutes les propositions devront être adressées à Henry Van Vleck, ingénieur en chef de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, à la Nlle-Orléans, Lne. La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute proposition qui pour une raison quelconque, ne lui paraîtrait pas satisfaisante.

JAMES A. RAYNOR,
Président de la Comp. du Ch. de fer de la N. O., de M. et de C. 2 déc—au 20 jan

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

164........RUE DU CANAL........164

NOUVELLE-ORLEANS,

Presque en face de Christ Church.

Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co, à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co., PIANOS Pleyel, Wolf & Co., PIANOS Erard, PIANOS Boid, ORGUES de Geo. A Prince & Co

Le seul agent, aux États-Unis, pour la vente des publications musicales de la "Correspondance Musicale" de La Haye, en Hollande.

Il loue, accorde et répare les Pianos. 15 nov—3m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c.,

90..........RUE BARONNE..........90

Le clergé, les organistes et les amateurs sont invités à venir examiner mes incomparables orgues d'églises, de salons de lecture, etc. Ils coûtent de $200 à $450 et a [illegible] reproduits jusqu'à ce jour dans cette ville.

J'ai l'agence pour la vente en gros et en détail, des publications musicales à bon marché, de Boosey & Co. de 10 à 100 romances et morceaux, pour 50 cents. Faites demander des catalogues et des échantillons. Accord, réparation et louage de pianos.

PHILIPPE WERLEIN,
13 oct—3m No 90 de la rue Baronne.

Extrait de Café

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 122 et 126 de la rue Vieille-Levée

Café pur—Moulu et Grillé.

Nous moulons du CAFÉ tous les jours ; nous le grillons par et le vendons à bon marché. Nous le grillons, pour les hôtels, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 122 et 126 de la rue Vieille-Levée

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14........RUE ST-LOUIS...12 et 14

NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands

de toute espèce de

CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,

Anisette, Curaçao, Marasquin, CORDIAUX ASSORTIS, Absinthe et Kirsch,

—ET—

Fabricants de Sirops de Fruits, Médailles.

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

MARDI, 19 JANVIER 1869.

Rentrée de Mme LAMBELE ALBAIZA.

LE BARBIER DE SEVILLE,

Opéra en 3 actes, musique de Rossini.

LA GRAMMAIRE,

Vaudeville en un acte, du Palais Royal. Pour les détails voir les programmes.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et le spectacle commencera à 7 heures.

Jeudi, 21—Roland à Roncevaux, grand opéra en 4 actes, de Mermet.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Succès glorieux et flatteur.

LA COMBINAISON COLOSSALE, LA PLUS FORTE, LA PLUS GRANDE TROUPE DE GYMNASTES QUI AIT TRAVAILLÉ SANS AUCUN CIRQUE.

Tous les soirs durant cette semaine, et les matinées du mercredi et du samedi.

ROBINSON, l'Homme Champion ; CLARENCE, le jeune Adonis ; LUCY WATSON la merveille ; Mlle DEBURG, la Perle, [illegible].

PFAU, le plus extraordinaire des Gymnastes ; paraîtra sur ce théâtre, qui sans conteste, est le plus vaste où il puisse donner une idée de sa force. Il s'élancera en l'air à une plus grande hauteur et bondira au-dessus de plus de [illegible].

SOUVENEZ-VOUS DES

Matinées de ROBINSON et de PFAU.

Le mercredi 20 janvier à midi.

18 janv—

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

SEPT ÉTONNANTES MERVEILLES ajoutées aux dix mille curiosités de l'établissement.

CHRISTINE MILLY, la fille à deux têtes, SALAMA AGGA, la beauté circassienne, MISS ELLEN HAWKINS, la demoiselle barbue, Miss BRIGGS, la reine lilliputienne, M. A. MORTARON, le violon squelette, Le Professeur GRAINES, le souffleur de verres de Bohême, Le Professeur RICHARDS, l'homme magnard.

L'établissement est ouvert de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

13 janv—

BAZAR-RESTAURANT

AU PROFIT DE L'ASILE-BEAUREGARD

Les Dames de la Société des Enfants de Marie ouvriront JEUDI, 7 du courant, à 7 heures du soir, dans la Loge de "La Parfaite Union," rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, un BAZAR-RESTAURANT, au profit de l'Asile fondé dans le Troisième District par feu le Rév. P. Turgis pour recueillir les veuves et les orphelins des soldats du Sud. Le Restaurant sera ouvert tous les jours, jusqu'à nouvel ordre. Il y aura musique vocale et instrumentale tous les soirs, à 7 heures.

Entrée gratuite. 5 janv—

PREMIER

Grand Bal Paré et Masqué

DU

CONCLAVE ETNA N. 18, S. W. M.,

DANS LA

NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS,

Mardi Soir, 26 Janvier 1869,

Au profit de la caisse formée dans le but de construire une tombe.

DIRECTEURS :

Alfred Meilleur,	C. Dominick	A. Langlumé,
J. G. Guérin,	P. Duboure,	My Littell,
F. H. Bonnabel,	Chs. Dauphin,	Joseph Lobit,
J. A. Bourg,	Chs. Dutor,	H. Lambert,
U. Bassetti,	J. B. De Fuentes,	F. Marcaux,
J. Brion,	C. L. DeFuentes,	G. Mourrum,
Martin Blitt,	Michel Jarrit,	J. A. Meisison,
Léonce Boony,	André Jarrit,	Emile Montamat,
Alfred Brethe,	Wm. Guénelé,	O. Montamat,
F. A. Bostet,	F. Gaillard,	Hy Mannoir,
J. B. Cobb,	G. Gaut,	Max Himoré,
F. Clavel,	Victor B. Hettier,	I. Pinlot,
Emile Condor,	Léon Hotchal Jr,	Chs. Pyrot,
M. Comitive,	Joseph Joubert,	J. L. Reinecke,
Chas. Courtois,	Benke Kohlmann,	F. Reinecke,
Auguste Covet,	Alexis J. Korn,	Geo. H. Reinecke,
D. E. De Blanc,	D. Hattenbé,	Emile P. Roux,
Geo. E. Stone,	B. Boslar,	Chs. Weimber Jr,
E. Piceary,	Wiring Bowers,	A. C. Commert,
John Hawkins,	Wm. R. Floyd,	Wm. B. Fitzgerald.

PRIX DU BILLET—TROIS PIASTRES.

Les demandes d'invitations de dames et des propositions de location de la buvette et du vestiaire devront être adressées à M. F. Kusta, coin Canal et Carondelet ; Wm. H. Floyd, au Théâtre des Variétés ; Wm. F. Perry, No 186 de la rue Carondelet ; Wm. B. Fitzgerald, No 1 de la rue Bienville.

8 janv—au 24

Grand Bal Annuel

De la Société Italienne de Bienfaisance.

TIR DE BERSAGLIO.

DANS LA SALLE ALLEMANDE,

Au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

Au profit de la caisse destinée à l'Hôpital.

LE SAMEDI, 30 JANVIER 1869.

DIRECTEURS :

Aug. Lanata,	E. Seminatorelli,	A. Avegno,
N. M. Bonboni,	P. Lanata,	G. [illegible]
S. Piaggio,	G. Rosi [illegible],	G. [illegible]
F. Pini,	F. J. Pettencourt,	J. Liela,
J. Rocchi,	L. Rostali,	J. Bonnet,
Dr. Dell'Orto,	G. Biagio,	J. Avegno,
G. Mizzi,	S. Storio,	F. Rostal.

COMMISSAIRES :

G. Dell'Orto, Chs. [illegible]		
A. Sennent,	Pietro Patti,	G. Paoletti,
G. Minturi,	J. Cimeraii,	U. Recorti.
F. Pace,	J. Biagio,	

Prix du Billet.....$3.

Les demandes d'invitation de dames pourront être adressées à [illegible] au bureau de M. Rocchi, No 106 de la rue de la Commune. Il n'en sera délivré aucune après le 28 janvier.

3 janv—10 17 24

GRAND BAL

MASQUÉ ET PARÉ, DE SOCIÉTÉ,

—ET—

CONCERT-PROMENADE.

(Le Programme du Concert-Promenade sera donné plus tard.)

A la Nouvelle Salle des Odd Fellows,

Le VENDREDI SOIR, 29 JANVIER 1869,

Sous la direction des membres désignés ci-après et qui étaient ci-devant directeurs des Bals de la Société des Jeunes Gens :

Theo Taquino,	J. H. Degange,	Jos. Richards Jr,
Geo. E. Apps,	F. A. Brede,	W. J. Bethia,
August Leele,	Aristide Berthier,	Gustave Aime,
W. E. Wade,	T. J. Barrett,	Octave Cefane,
Joseph Prados,	John G. Guérin,	P. O. Peyroux.

Les personnes qui désireraient se procurer des billets pourront s'adresser à l'un des membres ci-dessus, ou très cordialement aux Directeurs des Loges.

Les demandes d'invitations de dames, etc [illegible] aux commissaires [illegible].

Le conseil des directeurs s'assemblera tous les mardis et vendredis soir, à 8 heures, au bureau du secrétaire.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation, approuvé par le conseil des directeurs.

Toute personne qui a un domestique devra le nommer à cet effet.

Les billets d'invitation de dames ne pourront dans aucun cas être transférés.

Aucune invitation de dames, après la dernière séance du conseil des directeurs, laquelle aura lieu jeudi, 28 janvier. 12 janv—au 29

Treizième Bal Annuel

PARÉ ET MASQUÉ

Donné par l'Association des Commis de Dry Goods et du Commerce en général.

AU ODD FELLOWS' HALL,

MERCREDI SOIR, 27 JANVIER 1869,

A L'EFFET DE CONSTRUIRE UNE TOMBE.

DIRECTEURS :

S. N. Moody,	Alexander Hill,	M. R. Hagerty,
J. Levois,	B. Piffet,	C. H. Siecomb,
P. J. Christian,	Chas. Leighton,	A. Baldwin,
F. G. Barrière,	D. Byrne,	G. Bertone,
W. C. Tompkins,	B. T. Walshe,	H. Kern.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS :

A. Lasselle,	J. H. W. Brandt,	J. T. Lee,
A. Hardell,	S. C. Brodowski,	G. A. Ernest,
Geo. Whiteside,	E Steinhart,	O. S. Babcock.

COMITÉ D'INVITATION :

Jno. C. Patin,	R. S. Gaylet,	Félix Ramel,
Emile Kern,	Chas. Brown,	T. McClosky.

COMITÉ DE RÉCEPTION :

John Norris,	A. Seaman,	A. L. Long,
J. P. Ridley,	M. Reidy,	C. O. Schoonmaker,
Chas. Schmall,	J. M. Crasey,	E. A. Louis.

COMMISSAIRES DE LA SALLE :

A. Lasselle,	John H. Ross,	Léon Fellman,
E. F. Perillett,	P. C. Patin,	Emile Kern,
Daniel Lee	A. Randall,	A. Mercom.

Prix des Billets : Trois piastres.

On peut obtenir des billets d'invitation de dames, en s'adressant à John C. Patin, 187 rue du Canal ; Emile Kern, 125 rue du Cirque ; R. S. Gaylet, chez J. A. Braselman & Co ; Félix Ramel et Charles Brown, au No 135 rue du Canal ; T. McClosky, chez D. H. Holmes.

Des propositions cachetées seront reçues pour la location du Restaurant, de la Buvette et du Vestiaire, par A. Lasselle, rue du Cirque No 125, ou par J. H. W. Brandt, 122 rue du Canal, jusqu'au 20 janvier.

10 janv—au 27

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES

Costumes, Masques et Dominos.

1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1866

MADAME ALABAU,

91..........RUE CONTI..........91

Entre Bourbon et Dauphine,

SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,

Établie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

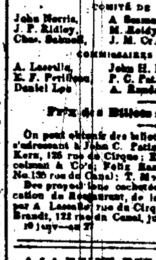

MME ALABAU offre à sa clientèle et au public en général, des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamme d'or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.

3 déc—au 19 mars

COSTUMES, DOMINOS, &C POUR BALS ET SOIRÉES

Mme GROUX,

93......CONTI......93

COSTUMIÈRE DE L'OPÉRA.

Établie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 93, rue Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme GROUX,
93, rue de Conti.

WILLIAM CREEVY,

Armateur et Négociant Commissionnaire.

4 nov—3m RUE CARONDELET, No 33

Candi "Barber Pole".

Les soussignés fabriquent et vendent continuellement, aux plus bas prix du marché, toutes sortes de CANDIS purs, en bâtons, du Candi de Boudoirs, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 122 et 126 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâte, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre aux plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 122 et 126 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clous de Girofle, toujours prêts à vendre par

NORMAN & REISS,
16 août—6m Nos 122 et 126 de la rue Vieille-Levée.

Banques, Comp. d'Assurances, etc.

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte [illegible] "Acte pour établir un système général de banques libres dans l'État de la Louisiane" approuvé [illegible] —Avis est par le présent donné aux porteurs de billets mis en circulation par cette Banque, et contresignés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter lesdits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'État, dans le courant d'une année, à partir de cette date, car à l'expiration de [illegible] d'un an à partir de cette date [illegible] des billets seront réclamés.

J. S. BORDMAN.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1868.

UNE ÉLECTION de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY,
26déc—5fév jusq 1er Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1869.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent qui sera payé à partir du 1er février prochain.

16 janvier 1869 GEO. A. FREREY, Caissier.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1869.

A une élection par les Actionnaires, tenue Lundi, 11 courant, les personnes dont les noms suivent ont été élues Directeurs pour l'année courante :

MM. CHARLES CAVAROC,
ANTOINE LANATA,
[illegible] AVENDANO,
[illegible] JAMISON,
[illegible]
[illegible] RUTTER,
U. LADIO,
C. MARIONI,
F. CHOPON,
F. E. BERNARD,
E. FLEITAS,
E. POTHIER.

A une séance de la direction, tenue ce jour, M. C. CAVAROC a été réélu Président à l'unanimité.

M. AUGUSTIN,
15 janv—6f Caissier.

Banque City National.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1869.

LE 12 courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année :

C. T. BUDDECKE,
LOUIS SCHNEIDER,
JOHN HAYES,
FRED. DEL BONDIO,
W. W. COBBEY,
HENRY ABRAHAM,
T. GAUDHOMME,
J. W. BURHMANN,
A. H. MEZA.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. C. T. BUDDECKE a été réélu Président à l'unanimité.

JULES CASSARD,
15 janv—6f Caissier.

Banque Nationale Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1869.

A l'assemblée annuelle des actionnaires de la banque, tenue à la maison de banque, le MARDI, 12 janvier, les personnes suivantes ont été choisies pour servir comme Directeurs pendant l'année courante :

JOS. H. OGLESBY, CHARLES LANIER,
R. A. BRADFORD, WM. A. JOHNSON,
JULES VAIRIN, J. M. WITHERSPOON,
HENRY MULL, Jr.

A une assemblée des Directeurs, tenue AUJOURD'HUI, M. Jos. H. Oglesby a été unanimement élu Président, et Henry Hull, Jr., réélu Vice-Président du Board.

GEO. W. WOOD,
14 janv—6f Assistant Caissier.

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1869.

LUNDI, 11 du courant, à une élection par les actionnaires, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette institution pour l'année :

E. H. REYNES,
JOHN WILLIAMS,
ALFRED KEARNEY,
GEORGE O. GARNER,
CHARLES E. STAYBACK.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. H. REYNES a été réélu Président à l'unanimité.

TH. J. BOX,
13 janv—16f Caissier.

BANQUE DES ARTISANS

(Mechanics' and Traders'.)

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1869.

A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent, payable aux actionnaires LUNDI, 18 janvier 1869.

P. T. SOUGERON,
5 janv—1m Caissier provisoire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1869.

LE 14 du mois dernier, à une élection, par les actionnaires, de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année :

Geo. Jonas,	J. H. Stauffer,	J. W. Babcock,
J. C. Morris,	J. H. Allen,	David McCord,
J. A. Stevens,		

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu Président à l'unanimité.

GH. JUMONVILLE,
3janv—1m Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.

A une assemblée des Directeurs de cette Banque, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent, à même les profits réalisés pendant l'année, et 1 pour cent payé aux actionnaires [illegible], à partir du 12 janvier prochain.

1erjanv—1m M. AUGUSTIN, Caissier.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent qui sera payé aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.

30 déc—1m GH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte de la Législature, intitulé : "Acte pour établir un système général de banques libres dans l'État de la Louisiane," approuvé le 14 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de billets mis en circulation par cette Banque, et contresignés par l'Auditeur, d'avoir à présenter lesdits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'État, dans le courant d'une année à partir de cette date ; car à l'expiration de ce temps les billets seront réclamés.

GEO. A. FREREY,
18 juin—1an—1151 Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte intitulé : "Acte pour établir un système général de banques libres dans l'État de la Louisiane," approuvé le 14 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de billets mis en circulation par cette Banque, et contresignés par l'Auditeur, d'avoir à présenter lesdits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'État, dans le courant d'une année, à partir de cette date, car à l'expiration de ce temps les billets seront réclamés.

M. AUGUSTIN,
17 juin—1an—1151 Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 80 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de rivière et de mer aux taux les plus bas. CHS ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs :

CHS ROMAN,	THS BAILLY-BLANCHARD, Jr.
D. FATJO,	ARTHUR FORSTALL,
E. GIQUEL,	SAM H. TODD,
F. A. PETERSON,	LOUIS GREVEMBERG,
W. A. SHROPSHIRE,	S. H. MOODY,
GABRIEL PASCAL.	

19janv—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican.

Nlle-Orléans, le 11 janvier 1869.

A l'élection annuelle tenue le 14 décembre 1868, les 11 Directeurs qui doivent servir pour l'année courante, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues :

CHAS. ROMAN,	TH. BAILLY BLANCHARD Jr,
DOMINGO FATJO,	ARTHUR FORSTALL,
E. GIQUEL,	SAM. H. TODD,
F. A. PETERSON,	LOUIS GREVEMBERG,
W. A. SHROPSHIRE,	S. H. MOODY,
GABRIEL PASCAL.	

Et à une séance de la Direction, tenue ce jour, M. CHARLES ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

M. A. TARLETON,
12 janv—6 Secrétaire.

Compagnie ATLAS d'Assurance Mutuelle de la Vie,

A ST. LOUIS, Mo.

Agence dans l'Hôtel de la Louisiane, au coin des rues Camp et Commune, Nlle-Orléans.

JOHN R. PURVIS,.................. Agent-général.
F. BEAUMONT Jr,.................. Secrétaire,
E. J. BYRD,.................. Agent.

Médecins-Examinateurs :
Les Docteurs I. T. Pen et Jos T. Scott.

La Compagnie Atlas d'Assurance mutuelle de la Vie émet des polices pour le monde entier. Aux termes de ses polices, les assurés pourront voyager sur terre et sur mer, dans le monde entier, sans aucun obstacle, sans qu'ils aient besoin de permis, et pourront faire tous les métiers, exercer toutes les professions quelconques.

10janv—1m

Association Cooperative des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.

L'ÉLECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution pour l'année aura lieu au local de la Banque, le LUNDI 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

31déc—au1erfév H. L. PEIRE, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu, au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 18 janvier 1869, à midi.

G. W. SQUIRES,
16déc—30f Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 3e section de la charte de la Compagnie, une élection par les actionnaires, de douze Directeurs, pour un an à partir du lundi, 18 janvier 1869, aura lieu, au bureau, No 64 de la rue du Canal, le MERCREDI, 20 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

G. W. SQUIRES,
16déc—30f Secrétaire.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Bureau, No 182 de la rue de la Commune.

LES actionnaires de la Compagnie sont prévenus que le second versement de $10 par action sera exigible le [illegible] 21 janvier 1869.

Par ordre de la Direction.

30 déc—1m H. CASTARREDE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi, du Sud et de l'Ouest.

LE soussigné invite respectueusement tous les souscripteurs de cette Compagnie de venir payer leur part pour le montant de leurs actions [illegible]. Il annonce en même temps au public que les livres de souscription de cette Compagnie sont ouverts au magasin de droguerie en gros de Maunsell & Bogel, No 43 de la rue des Magasins. Bureau, de midi à 3 heures de l'après-midi.

JOHN PAUL BAKER,
16déc—3m Agent

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A SCIER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Tonti et Robertson, Vieux Faubourg.

DU Bois préparé et brut, des Cheeks, des Joists, des Planches et toute espèce de Matériaux de construction constamment en magasin au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 18 juillet—6m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et Plombier.

Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositifs, etc., etc.,

No. 120, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

[illegible] Nouvelle-Orléans

Bon Marché !

McINTYRE & APPLEGATE,

Fabricants et Marchands de Pompes de cuisine, de Baignoires, Lavabos, Pompes, Fontaines, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en fer, etc. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

20 oct—1 a

Banques, Comp. d'Assurances, etc.

Compagnie d'Assurance Mound City de la Vie.

(A ST-LOUIS, MISSOURI.)

AGENCE EN LOUISIANE, No 137 de la rue Gravier—AU PREMIER.

Officiers de la Direction de la Louisiane :

Gouv. C. H. MOUTON ....Président,
Jos. R. T. MERRICK ....Vice-Président,
S. S. SIMMES ....Secrétaire et Agent.

Médecins examinateurs :

[illegible]

Directeurs de la Branche Orléans :

Gouv. C. H. MOUTON, Juge E. T. MERRICK, MR. [illegible], F. DENIS, JAMES JACKSON, GUSTAVE VOORHIES, THOMAS FITZWILLIAM, R. S. SIMMES et S. S. SIMMES.

Police dont d'assurance [illegible] toute espèce de police d'assurance sur la vie.

10 déc—8m mer vie

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1868.

UNE ÉLECTION de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY,
26déc—6fév jusq 1er Caissier.

Dix-septième état annuel

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la Nlle-Orléans.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie le tableau suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1868 :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1868, y compris les risques non expirés de 1867		$209,210 [illegible]
Primes sur risques d'incendie	$134,625 30	
Primes sur risques de rivière	110,807 60	
Primes sur risques de mer	30,734 [illegible]	
		$210,210 [illegible]
En moins—primes remboursées	$1,378 [illegible]	
En moins—primes de risques non expirés en 1868	46,784 [illegible]	
		48,137 [illegible]
		$202,088 [illegible]
Pertes payées dans la même période.		
Sur risques d'incendie	$83,863 [illegible]	
Sur risques de rivière	44,193 [illegible]	
Sur risques de mer	28,769 [illegible]	
		$156,825 77
Réassurance	4,696 [illegible]	
Taxes	14,966 [illegible]	
Intérêts sur cautionnements, réduction (rebate) ou frais de change, dépenses, etc., en moins, escompte et intérêts, profits et pertes, etc.		54,896 [illegible]
		$180,866 [illegible]
		$70,000 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
En caisse	$24,275 15	
Prêts sur garanties	30,257 [illegible]	
		$[illegible] 15
Coupons de l'État et de la ville, dus	$17,800 [illegible]	
Compte non payés et en voie de recouvrement	68,000 [illegible]	
		86,400 [illegible]
Propriétés foncières		80,000 [illegible]
Effets à recevoir pour primes		3,224 72
Actions de banque	$127,125 [illegible]	
Bonds de la ville de la Nlle-Orléans	347,000 [illegible]	
Bonds de l'État de la Louisiane	30,000 [illegible]	
Bonds de la Compagnie de l'hôtel St-Charles	60,000 [illegible]	
Actions de la Compagnie Dry Dock Vallette	5,000 [illegible]	
		[illegible]
Scrips d'autres compagnies d'assurances	4,047 [illegible]	
Actions et bonds compagnies	270,312 [illegible]	
		$1,145,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé par-devant moi, ce 9 janvier A. D. 1869.

A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix, paroisse d'Orléans.

Les Directeurs, à leur réunion régulière qui a eu lieu aujourd'hui, ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Résolu, Qu'il soit payé un intérêt de six pour cent sur tous les certificats (non encore payés) de profit de scrip, à partir du 2 février prochain.

Résolu, Qu'il soit déclaré un dividende de CINQUANTE CINQ pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1868, pour lesquelles il sera émis des certificats pour le 15 mars prochain.

Résolu, Qu'il soit payé aux porteurs, à partir du 2 février prochain, VINGT pour cent de l'émission du scrip de l'année 1864.

ALFRED MOULTON, Président.
WM. H. PERRINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

H. K. Converse,	A. M. May,
J. P. Exnell,	J. M. Allen,
Ursan Bare,	Jno. T. Moore,
P. F. Chardière,	Jos. C. Lochran,
A. Moulton,	W. H. Perrins.

15 janv—1m

Etat des affaires

—DE LA—

BANQUE "CRESCENT CITY."

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1868.

ACTIF.

Billets Legal Tenders	$270,610 77	
Billets de l'État de la Louisiane	2,690 [illegible]	1,266 75
Coupons d'intérêt de l'État de la Louisiane	[illegible]	549 [illegible]
Auditeur de l'État		3 [illegible]
Bonds de la ville de la Nlle-Orléans	10,6[illegible]	8,273 [illegible]
Coupons d'intérêt de la ville de la Nlle-Orléans	3,270 [illegible]	2,126 [illegible]
Bonds de l'État de 1867	25,000 [illegible]	
Bonds de la ville de la Nlle-Orléans	113,000 [illegible]	
[illegible]	[illegible]	72,400 [illegible]
Propriété foncière		30,000 [illegible]
Effets et comptes escomptés		210,380 27
Actions de la Banque de l'État de la Louisiane	300 [illegible]	300 [illegible]
Actions de la Banque des Mechanics and Traders	[illegible]	2,100 [illegible]
Actions de la Banque d'Union	[illegible]	500 [illegible]
Actions de la Cie [illegible] Copper	3,270 [illegible]	2,400 [illegible]
Meubles et installation		5,000 [illegible]
Effets à recevoir		126,707 41
Change à recevoir		
New York		140,252 [illegible]
Change à recevoir, Louisville		26,399 [illegible]
		$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]	
Dépôts	326,277 [illegible]	
Dividendes non-payés	1,064 [illegible]	
Circulation	7,630 [illegible]	
		$[illegible]
Excédant		[illegible] 17

janv—1m CHARLES FAURIE, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican.

PREMIER TABLEAU ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs soumettent le tableau suivant des affaires de la Compagnie, pour l'année expirant le 31 décembre 1868 :

Primes d'Incendie pendant

Fluviale	$67,051 35	
Maritimes	27,470 94	
de Rivières	24,776 67	
	$69,297 [illegible]	
En moins—Primes non expirées	13,541 [illegible]	
Total net des primes		$77,[illegible]
Pertes payées pendant l'année :		
Pertes d'incendie	$5,250 63	
Maritimes	8,460 [illegible]	
de Rivières	6,416 15	22,127 [illegible]
Ré-assurances		3,460 [illegible]
Taxes		1,202 [illegible]
Dépenses générales, intérêts, retours de primes, profits et pertes		26,454 [illegible]
Profits nets		[illegible]
La Compagnie a l'actif suivant :		
Montant en caisse	20,301 [illegible]	
Primes en voie de perception	14,279 [illegible]	
Prêts sur collatéraux	500	
Billets pour souscription	114,360 [illegible]	150,437 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

M. A. TARLETON, Secrétaire. CHS. ROMAN, Président.

Signé et assermenté par-devant moi, le 7 janvier 1869.

(Signé.) P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende par scrip de Trente pour cent, sur les primes participant aux bénéfices, pour l'année expirant le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis le 1er mars prochain.

(Signé) CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.

9 janv—6f

Magasin de Broderie.

90........RUE BOURBON........90.

MMES MAITRE et MONTARBIER, broderies en broderies, ont l'honneur d'annoncer leurs nombreuses clientèle et au public qu'elles viennent de fonder leurs anciens magasins en un seul, situé à l'adresse ci-dessus. Les dames trouveront comme par le passé, dans ce nouvel établissement, un assortiment complet de tout ce qui a rapport à la BRODERIE, à la MERCERIE et aux NOUVEAUTÉS.

GRAND RABAIS DE 25 p. 0/0.

C. BOUYER, EN LIQUIDATION.

130 Encoignure Chartres et Toulouse 130

VIENT de recevoir un splendide assortiment d'ORFÈVRERIE, BIJOUTERIE, HORLOGERIE en or et en argent.

LUNETTES, PINCE-NEZ en or, argent, écaille et acier.

COUVERT ALFÉNIDE.
Posé les verres de lunettes. 20déc—1m

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vve MAIGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.,

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté. SEULS AGENTS DES MARQUES

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO.,	COGNAC.
GAUTIER FRERES,	"
SOLERBURG,	"
HENRY SUTTON,	"
ALEX. SEIGNETTE,	LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES,	COGNAC.
L. O. LANYER,	"

—IMPORTATEURS—

Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE" De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.

Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

J. Lebon, "Eagle Brand", T. Decasé, "Lion's Brand", F. F. Eydon, Ch. Troilon, Larrue de Frères, Margaux, Haut-Brion, Haut-Sauternes, J. B. Clerc & Cie. S. DELEPÉE CHATEAU PAPE CLEMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles ; vins fins de A. De Luze & Fils.

Champagne.

Le célèbre "Black Seal", Vin Impérial et Royal Hunter de Rer. Desbordes et Fils ; Ackerman Laurance, Schoop Monceau et autres marques en bouteilles et demi-bouteilles.

Sardines à l'huile, Viandes et Légumes conservés ; Sardines Marinées et Pâtes Truffées de Guyon Jno et Fils, Bonbons, à Dessus.

Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

Sociétés.

AVIS.

J'AI vendu, aujourd'hui, mon intérêt dans la maison SHROPSHIRE & HATHORN à mes associés, W. A. Shropshire et H. E. Shropshire, qui en assument tout l'actif et tout le passif. F. HATHORN.

Les soussignés continueront le commerce de grocerie en gros et de commission, à l'ancien local, Nos 190 et 11e de la rue Poydras, sous la raison SHROPSHIRE BROS.

W. A. SHROPSHIRE,
H. E. SHROPSHIRE.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 6jan—1m

ALFRED ROMAN, P. CHAS. CUVELLIER,
Avocat. Avocat-notaire
"Commissioner" de 25 États.

ROMAN & CUVELLIER,

Bureau No 134, rue Gravier—Nlle-Orléans,

se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat.

9janv—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison sociale de PASCAL & ILSLEY, pour les affaires de produits de l'Ouest et de Commission en général, AUX Nos 74 et 76 rue Poydras. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public.

GABRIEL PASCAL,
Ci-devant de la maison J. B. Vonborn & Co.
JOHN H. ILSLEY.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 1er janv—30f

Dissolution de Société.

LA société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison HOLZ, BLOHM & Co est dissoute, aujourd'hui, par dissolution.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1869

JOSEPH HOLZ, encanteur, continuera les affaires d'encan au No 21 de la rue de Chartres. Jours de vente de Marchandises sèches, Souliers, Bottes, Chapeaux et "Notions," les Mardis, Jeudis et Samedis. Il s'occupe des ventes de Propriétés foncières, des Propriétés de succession et de Gardiens du port, de Meubles, d'Actions de Banques, etc., etc.

HOLZ & BERNHEIMER,
No 21 de la rue de Chartres, et
1er janv—1m 63, Warren street, New-York.

AVIS.

LA société qui a existé, jusqu'à ce jour sous la raison MAUNSELL & BOGEL, est dissoute par la mort de M. John S. Maunsell. WILLIAM BOGEL, l'associé survivant, continuera les affaires et s'occupera de la liquidation de l'ancienne société.

1er janvier 1869.

WILLIAM BOGEL,

(SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL,)

Importateur de

DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de droguistes, articles de toilette, cognacs, vins et liqueurs.

Au No. 43 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James.

Le soussigné remercie le public du généreux appui accordé jusqu'à ce jour à l'ancienne maison de Maunsell & Bogel et le sollicite respectueusement de lui continuer son patronage. WILLIAM BOGEL,
3 janv—1m Successeur de Maunsell & Bogel.

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures ne fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville.

J. A. LUM,
18déc—1m FRANK H. HOOKER.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, sous la raison de PIKE, LAPEYRE & BROTHER est dissoute, aujourd'hui, par consentement mutuel, par la retraite de J. M. Lapeyre, qui a cédé tous ses droits et intérêts dans la maison à ses associés Wm S. Pike et Alex. Brother, qui auront seulement tout le passif de la société.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1868.

W. S. PIKE,
J. M. LAPEYRE,
ALEX. BROTHER.

LES affaires de Pike, Lapeyre and Brother continueront à être dirigées sous le même nom, jusqu'au 1er janvier prochain (1869), à partir de laquelle la maison sera composée de Wm S. Pike, Alex. Brother, ALFRED SHEPPERS et PAUL BLANC qui auront un intérêt dans ces affaires qui seront dès lors continuées sous la raison PIKE, BROTHER & CO.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1868.

W. S. PIKE
ALEX. BROTHER
ALFRED SHEPPERS
PAUL BLANC

J. J. ALBERT,

60...*Rue Douane*...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, Feutre, Laine, Paille, Casquettes, &c., &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

VENTES EN GROS SEULEMENT.

1er janv—1an

FUSILS ! FUSILS !

REVOL, ARQUEBUSIER,

210..........Rue de Chartres..........210

(MÉDAILLE D'OR 1866.)

Répare et fait en général tout ce qui concerne l'arme à feu.

A CONSTAMMENT en main des Fusils Français et Anglais. Pièces de rechange. Choix de Fusils, Carabines, Revolvers et autres armes, ainsi que d'autres articles de chasse et munitions, etc.

FUSILS ! FUSILS !

196.........RUE DE CHARTRES.........196

MAISON FONTALBA.

Les disciples de St Hubert seront heureux d'apprendre que notre populaire armurier, J. SAGET, vient de recevoir un grand assortiment de FUSILS de chasse, "DAMAS BERNARD," avec les rotations en or, et autres qualités, qu'il vendra au prix coûtant. Un très-bon choix de Revolvers et les meilleures qualités pour lequel M. Saget tous les ans se compose la meilleure des armes à feu, ainsi que des Chasseurs habitués du tir qui lui garantit pour un an.

14 nov—3m

MADAME WARLT,

FEMME-MEDECIN,

309 .... rue Canal 309

GUÉRIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Pas jusqu'à d'ici janvier 1869.

Elle soigne aussi promptement les Dames qui souffrent de l'Interruption des Menstrues. 26 oct—1an

E. HEATH,

MARCHAND D'ARTICLES DE TAPISSIERS, TAPISSERIES,

—ET—

ÉTOFFES A RIDEAUX,

STORES,
20 nov—3m CORNICHES, etc.

Profitable placement d'argent.

UN JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et propriétaire, dans les environs de la Nlle-Orléans, d'un excellent morceau de terre à l'abri de tout danger d'inondation, désirerait trouver un ou plusieurs associés pouvant disposer ensemble d'une somme de DIX MILLE PIASTRES, ou PLUS, pour cultiver ledit morceau de terre pendant une ou plusieurs années, les profits pour justifier au moins un intérêt de 40 pour cent leur montant.

Les capitalistes qui désireraient [illegible] entreprise y trouveront non seulement un bel intérêt de leur argent, mais en outre, quelques autres avantages de plaisir ou d'utilité.

Pour plus ample information, s'adresser, par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres.

Cigares—Tabac.

350,000 Cigares.

LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares indiens et du pays.

F. SUAREZ,
Fabricant de Cigares, No 13, rue Columbus, entre Remparts et St Claude, Troisième District.

14 nov—3m

CHAUSSURES ! CHAUSSURES

Mme. ROY,

Encoignure Bourbon et Douane,

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'elle vient d'arriver de Paris avec un grand assortiment de chaussures pour dames et pour enfants.

On trouvera également dans ce magasin : Guêtres en drap à boutons, pour enfants, toutes nuances ; déshabillés et pantoufles pour dames.

Aussi : Un assortiment complet de nouveautés de Paris, telles que

Chapeaux en feutre pour dames et pour enfants,
Lingerie fine,
Jupons fantaisie, haute nouveauté,
Robes de piqué pour enfants,
Gants et mitaines pour dames et pour enfants,
Pèlerines d'Astrakan pour dames,
Cols et coiffures en laine,
Fourrures pour dames
Merle—Antoinettes brodées,
Cravates de dentelle noire et grise. 1er nov—3m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Bronchite, etc.

E. GAUDUZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
2 déc— Enc Conti et Bourgogne.

Percepteur des Taxes d'Etat

de la ville de la Nlle-Orléans—Salle No. 31 du Bureau—1er District—Davidson's Court.

LES personnes exerçant une profession ou un métier quelconque, sont prévenues de venir prendre leurs licences de 1869, lesquelles sont dues.

T. C. MAHAN,
1er janv—1mo Percepteur du Premier District.

Jewel of the South.

C'EST avec plaisir que je recommande à mes amis et au public en général, mon jeune et estimable ami et successeur, GEORGE S. ITTMANN, avec l'espoir qu'on voudra bien lui accorder une partie de ce patronage qui m'a été si libéralement octroyé. M. Ittmann se propose de tenir son établissement sur un pied exceptionnel. Il le pourvoira des meilleurs VINS et LIQUEURS, de manière à lui conserver sa vieille réputation. Je profite de cette occasion pour remercier mes pratiques et surtout les vieux amis qui, pendant le long espace de 20 ans, m'ont constamment patronné.

Je continuerai la vente de Vins et Liqueurs au No 40 rue Carondelet, où mes pratiques trouveront toujours un grand assortiment de ces articles à des prix modérés.

30 déc—1m—6fév—Déf JOSEPH SANTINI.

E. A. TYLER,

115..........RUE DU CANAL..........115.

Fabrique, sur commande,

DES MONTRES, DES PENDULES, DES BIJOUX ET DE L'ARGENTERIE.

IL a en magasin et reçoit constamment, des meilleures manufactures d'Europe et d'Amérique des MONTRES des PENDULES et des BIJOUX.

On trouvera chez lui une grande variété de ARGENTERIE DE TABLE ET D'ORNEMENT DE L'ARGENTERIE PLAQUÉE.

Des L. MEYERS et des LORGNONS en or, argent, acier et écaille ; des STATUETTES en bronze et en marbre, de Paris.

Les réparations de montres, bijoux et la monture des diamants seront l'objet d'une attention particulière.

Il fait de l'argenterie sur commande. 8nov—3m

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. DEBBES.

Vente sans réserve.

PAR R. DEBBES, encanteur—Bureau, No 118, rue de Chartres, près St Louis—Il sera vendu, MARDI, 19 courant, à son magasin d'encan, No 118 rue de Chartres, pour compte de qui il appartiendra seul—Un bel assortiment de marchandises sèches, telles que : Cotons indiennes bas, chaussettes fines, mohairs, couvertures de laine, etc.

Conditions—Comptant. 19 janv

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux, à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr., encanteur—Bureau, No 131 de la rue Gravier—Il sera vendu, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 181 de la rue Gravier, près Carondelet—

Bois de lit en acajou et en noyer, armoires, bureaux à dessus en marbre lavabos, sofas, chaises à ressorts, tables de toilette à dessus en marbre, étagères à dessus de marbre, buffets, tables à allonge, chaises à sièges en paille et en bois, porte-manteaux, coffres-forts doubles et simples, tapis, tapis tabrerais, etc.

Pianos droits et carrés, meubles de bureaux.

Également : Une grande facture de lits cottage en noyer et en peuplier rabrés, pour demoiselles, meubles de chambres à coucher, en noyer et peuplier.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 31 déc

GRANDE VENTE

De Chevaux, Mulets, Boggies et Harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr., encanteur—Bureau et entrepôt, No 183 de la rue Gravier—

Il sera vendu, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 11 heures précises, aux écuries du Dr. Jos. Ellicot, au coin des rues Gravier et Baronne—

Chevaux appareillés, chevaux de trait et chevaux de selle,

Mulets d'habitations et de ville,

Boggies, wagons et harnais

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

N. B.—Entrée gratis 31 déc—

VENTES JUDICIAIRES

L. F. GENERES, subrogé tuteur des mineurs vs. la dame A. Tamboury et son époux

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,284—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits héréditaires, titres et intérêts de la défenderesse, la Dame M. A. Tamboury à la succession de feu C. H. Muinelon, No 32,461, des dossiers de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, ainsi que ses intérêts à la propriété de la dite succession (Ameublement décrite ou la réponse du tiers saisi) contre ledit Cour.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

19janv—19,22,26 30jan

John T. Hamlin vs. Patrick Burns et Ann Cain, sa femme.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 212. (No 2,169) Troisième Cour de District—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 13 février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, et borné par les rues Baronne, Carondelet Lafayette (actuellement) Girod et Girod.

Le dit terrain mesure quarante quatre pieds un pouce [illegible] pour ce qui concerne pieds.

Ensemble avec les bâtisses et briques à trois étages qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur, la dite Dame Ann Cain, épouse de Patrick Burns et au vu de l'acquisition qu'elle en a faite d'Armand Peuchon [illegible] par-devant [illegible] notaire public de cette ville, en date du 29 février 1867.

Les prix dans ce jugement à la Bourse quelques jours précédant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

19 janv—19 26—6 13 fév

S. JAMISON adm. de HORACE BLAKESLEY vs. THOS HOWARD & JONATHAN REYNOLDS

SIXIÈME COUR du District pour la Paroisse d'Orléans No 21,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 6 février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, mesurant mesures françaises quatre pieds de face à la rue Bouche (ou Burnam) sur vingt neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro cinq (5) sur un plan dressé par [illegible] dans les archives de Louis T. Caire ci-devant notaire public dans cette ville [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des États-Unis.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 janv—19 26—5 13 fév

AVENDANO FRÈRES vs JOSÉ MARIA ANGUERA

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans No 1,261—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt de février 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod et désigné par le numéro Quatre [illegible] sur un plan de Hugh Grant, ci-devant notaire [illegible] de H. B. Cenas, actuellement notaire public en cette ville, le dit terrain mesurant vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt un pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée [illegible] profondeur de cent [illegible] pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Murphy, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19janv—19 26—5 13 fév

GEO. W. LYMAN vs C. W. WILSON

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt [illegible] 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Deux terrains formant un triangle, situés au Bourg Duverjé, en cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les numéros Un et Deux de l'îlet numéro Quarante Quatre, compris entre les rues Homer, Monroe, Madison et Newton, suivant plan dressé par Alon d'Hemecourt, ingénieur civil, le 10 de septembre 1840, et déposé en l'étude de Louis Caire, alors notaire public en cette ville, sous le No 186 au Livre de Plans No 3.

Le dit terrain ayant, mesure française, savoir : Le No Un, soixante quatre pieds cinq pouces de face à la rue Homer, et cent quinze pieds cinq pouces neuf lignes de profondeur sur la ligne du No Deux, et cent trente-deux pieds trois pouces neuf lignes sur la ligne du Bourg Mossy. Et le No Deux formant l'angle des rues Homer et Monroe, trente pieds de face à la rue Homer, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et neuf lignes d'un côté et, sur quatre pieds et quatre pouces de l'autre côté, sur la rue Monroe, cent quinze pieds six pouces un ligne sur la ligne intérieure du No Un et soixante et un pieds sept pouces six lignes derrière.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Louis T. Caire ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 mai 1865, portant vente de ladite propriété par la Dame Hélène Diverge à Mary C. Shaw, épouse dudit défendeur, C. W. Wilson.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 janv—19 26—5 13 fév

KURSHEEDT & BIENVENU vs REDMOND GANNON

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 6,8—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-neuf de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Dorgenois, Bank et Broad désignée par le numéro TRENTE-ET-UN, d'après un plan ou croquis annexé à un acte portant vente à Smith passé au rapport de P. C. Cuvellier notaire public en cette ville, en date du 25 de février 1867, et la dite portion de terre mesure cent quatre pieds neuf pouces de face à l'Allée Marassas laquelle traverse ledit îlet de la rue Bank à la rue de la Commune sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Io La somme de deux cent seize piastres soixante six cents et deux tiers ($216 66 2/3) payable au comptant, sauf le terme d'enchère pour le montant de la réclamation des demandeurs, avec intérêts à huit pour cent à compter du 27 de novembre 1867 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le total, comme honoraires d'avocat, et tous les frais de cette cour, trois piastres et quatre-vingt cents, pour l'agent et les frais d'assistance comptant, au moment de l'adjudication.

2o. L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence du montant de son enchère le paiement de deux billets consentis par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés et garantis par hypothèque sur la dite propriété, chacun de la somme de deux cent seize piastres soixante six cents et deux tiers ($216 66 2/3) de date du 27 de novembre 1867 et payables respectivement à deux et trois ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leur date jusqu'à parfait paiement.

3o. Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en avait, comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19déc—19 27 5 13 et 19 janv

La Dame REINE S. WELHAM vs MOORE & FILS.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans No 21,445.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt de janvier 1869 à 10 heures A. M. sur les lieux mêmes, aux magasins par Messieurs Chas E. Wynne & Co, No 136 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Trois machines à papier, etc., et un grand lot de machines, suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

16janv—16,18,20,26,27

PAR LOUIS STERN & BROS

VENTE SPECIALE.

1000 caisses bottes, souliers et brodequins,

Reçus par les derniers steamers, directement des manufactures, fabriqués pour le marché,

—COMPRENANT—

Un des stocks les plus grands et les mieux assortis qui aient jamais été offerts à la Nouvelle-Orléans.

PAR LOUIS STERN & BROS. M. Stern, encanteur—MERCREDI, 20 janvier, à 10 heures du matin, dans leurs salles d'encan, Nos 33 de la rue des Magasins et 86 de la rue Gravier. Il sera vendu sans aucune limite ou réserve quelconque—

1000 caisses bottes, souliers et brodequins, de toutes qualités.

Convenant au commerce de la ville et de la campagne.

Ces articles sont frais, en bon état, de grandeurs régulières et seront vendus en lots en gré des acheteurs.

Conditions à la vente. 19 janv

PAR JOHN C. BLOHM.

Marchandises sèches, Chapeaux, Habillements, "Notions" Bottes, Souliers et Brodequins, Articles de fantaisie et Merceries.

PAR JOHN C. BLOHM encanteur. No 24 de la rue de la Douane—Il sera vendu, MARDI, 19 du courant, à 10 heures du matin—

275 lots marchandises sèches bien assorties,
380 lots habillements do do
375 lots "notions"
120 lots bottes, souliers et brodequins,
150 lots articles de fantaisie,
51 lots merceries des derniers genres.

—Egalement—

54 paires bottes extra fines, faites en ville.

Vente sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis 19 janv

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURBIN.

VENTE SANS RÉSERVE DE HUIT CRATES FAIENCE.

En débarquement de la Barque TEJICA.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MARDI, 19 janvier 1869, à 11 heures A. M. il sera vendu au No 95 rue Vieille-Levée—

8 crates faïence assortie,
[illegible]

En lots à la convenance des marchands.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis 17 jan—

Vente par Catalogue et sans réserve de Vins rouges et blancs en caisses, Cognac, Absinthe, Sherry, Madère Fruits à l'eau-de-vie, Liqueurs etc, etc.

PAR EUG. TOURNÉ, Encanteur.—MERCREDI, le 20 janvier 1869 à 10 heures et demie A. M., au magasin des importateurs MM Cassaux et Verguele, No 75 rue Vieille Levée, entre Conti et Bienville, les articles suivants :

Vin rouge et vin blanc en caisses, Cognac, imitation absinthe suisse, New-York gin, vin de cerises en caisses et en barils, sherry, malaga, brandy, fruits à l'eau-de-vie, sirop, punch au rhum, huile de térébenthine, eau-de-vie, vin de Dantzick, crème de cacao à la vanille, anisette fine et superfine, etc., cerises, Brunard, bocaux des Arabes, bouchons et capsules pour bouteilles etc., etc.

Les catalogues avec conditions et détails, seront prêts au [illegible] avant la vente. 15 jan—

PAR D. E. MORPHY

Fer en barres : Fer en barres :

PAR D. E. MORPHY encanteur—Il sera vendu, MARDI, 19 janvier 1869, à 10 heures du matin, au magasin No 47 rue des Magasins—

50 paquets fer (à rouler) en bandes 1 3/4 et 1 1/4. Conditions—Comptant 19janv

Fromage : Fromage : Fromage :

PAR D. E. MORPHY encanteur—Il sera vendu, MARDI, 19 janvier 1869, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

30 caisses fromage venant d'être débarquées.

Conditions—Comptant. 19 janv

Clous Clous Clous.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 2 janvier 1869, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

250 barils de clous de grosseurs assorties, légèrement avariés.

Conditions—Comptant. 16janv—1f

Vitres et Fils de Fer.

PAR D. E. MORPHY encanteur—Il sera vendu, MARDI 19 janvier 1869 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

43 caisses vitres françaises 8 x 10 à 12 x 20,
6 paquets fil de fer assortis, Nos 12 à 16.

Conditions—Comptant 17janv—

PAR JOSEPH HOLZ.

Chapeaux, Marchandises sèches et "Notions."

PAR JOSEPH HOLZ, encanteur, bureau, No 21 de la rue de Chartres—Il sera vendu MARDI, 19 du courant, à 10 heures du matin—

150 lots habillements,
[illegible]
175 douzaines chapeaux.

—Egalement—

100 lots Marchandises sèches et un magnifique assortiment de modes.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des États-Unis. 19 janv—1f

PAR G. DE FERIET.

Terrains de prix dans le Voisinage immédiat du Fair Grounds.

Succession de MARY E. HEBERT—No —.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau et salle d'encan No 96 de la rue Bienville—SAMEDI, 30 janvier 1869, à midi, à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan public en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, [illegible] le 31 décembre 1868,

SEPT TERRAINS avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits voies servitudes et autres y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les chemins de Gentilly et St Bernard [illegible] les rues Castiglione, Roman et O'Reilly désignés par les Nos [illegible] suivant un plan dressé par J. A. D'Armas, arpenteur civil et ordonnée, de la succession ci-dessus.

Lesdits terrains seront vendus séparément.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de la Revenue Interne des États-Unis seront passés par-devant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 jan—23 29 6 13 30 jan

Succession de LOUISE NICHOLAS, f.c.

Meubles. Meubles.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau et salle d'encan No 96 de la rue Bienville—MARDI, 19 janvier 1869, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique à l'encoignure Dumaine et Villeré, Deuxième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Durand, Juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1869. L'ameublement de la succession ci-dessus, consistant en : Armoires, bureaux, sofas, chaises, commodes, tables, glaces, tables, lits, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des États-Unis. 17 janv—

Vente pour le compte d'un premier acquéreur.

Morceau de terre de prix à l'intersection du Bayou St Jean et du Canal Marigny.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau et salle d'encan, No 96 de la rue Bienville—

MERCREDI, 27 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte et aux risques de Francis Lacroix premier acquéreur, qui a manqué de se conformer aux conditions de la vente faite le [illegible] 12 décembre 1868, les propriétés ci-après décrites :

DEUX MORCEAUX DE TERRE situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, formant l'intersection du Bayou St Jean et du Canal Marigny ayant ensemble 91 pieds (plus ou moins) de face au Bayou, 264 pieds (plus ou moins) de face à l'Avenue Marigny et 474 pieds (plus ou moins) sur l'autre ligne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billets de l'acquéreur, avec hypothèque spéciale, privilège de vendeur portant intérêt à 8 p. 0/0 l'an jusqu'à parfait paiement (honoraires d'avocat) en cas de procès.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu interne des États-Unis pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 janv—12 6 21

PAR H. W. PALFREY.

Terrains améliorés, dans le Quatrième District ILETS à RICKERVILLE et à CARROLLTON.

SUCCESSION DE J. J. MICHEL.

No 21044—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR H. W. PALFREY, encanteur—Bureau, No 33 de la rue Carondelet—SAMEDI, 30 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté du 17 décembre 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la succession de J. J. Michel, décédé les propriétés suivantes :

DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Fulton, Troisième et Quatrième. Les dits terrains sont désignés par les Nos 10 et 11, et ont chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur 100 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Troisième et Rousseau. Les améliorations comprennent une maisonnette, [illegible] en bois couverte en bardeaux, etc.

2—LA MOITIÉ INDIVISE DE L'ILET No 38 à Rickerville, paroisse Jefferson, compris entre l'Avenue Peters, la rue Prytania, Leontine et Perrier, subdivisé en 15 terrains ayant 300 pieds 1 pouce 6 lignes de face à l'Avenue Peters 201 pieds 10 pouces de face à la rue Leontine 212 pieds 7 pouces de face à la rue Prytania et 2.9 pieds 9 pouces de face à la rue Perrier.

3—UN ILET DE TERRE situé à Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par la lettre K, compris entre Turnpike ou Chemin de Carrollton, les rues Agis ou Marie, Monroe ou Dix neuvième, subdivisé en 24 terrains ou ayant 300 pieds carrés.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des États-Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1869.

Les actes de vente y compris les timbres des États-Unis, pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

15déc—30 5 12 19 26 30 jv.

DUCHIRON & NEUBURGER

Succession de GEO. M. PINCKARD—No 19 380. Deuxième Cour de District—Paroisse d'Orléans.

PAR DUCHIRON & NEUBURGER—A. Duchiron, encanteur—Bureau No 171 de la rue Gravier—MERCREDI, 27 janvier 1869, à midi, à la Bourse de St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 15 janvier 1869, la succession de feu Geo. M. Pinckard décédé, il sera vendu, à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, les propriétés suivantes :

Cent vingt actions de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

Quarante actions de la Banque de l'État de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 16 janv—16 19 22,24,27

PAR O. VALETON.

Succession de Mariano Sparicio—No 32,665.

Fonds de Restaurant No 16 rue Domaine.

PAR O. VALETON, Encanteur—MARDI, 19 janvier, à midi, il sera vendu, au No 16 de la rue Dumaine en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans No 32,665 daté du 8 janvier 1869,

Le fonds d'un restaurant, consistant en tables, comptoir, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, coffre fort, divers ustensiles etc. Aussi, le droit de bail de la maison.

Conditions—Comptant. 8 janv—8,15,19

PAR E. GUINAULT

Succession de Peter A. Tangles—No 32,137

PAR E. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 janvier 1869, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 11 décembre 1868, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession ci-dessus, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet No 7, renfermé par les rues Hopital, Ursulines, Rochebave et Touro d'après un plan dressé par J. Cosmesnay, annexé à un acte passé devant Jos Cuvillier, notaire public, le [illegible] 1841, ayant ensemble 30 pieds de face à la rue de l'Hopital sur 10 pieds 5 lignes de face à la rue Rochebave et 120 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne opposée. Ensemble, une maison en bois couverte [illegible] latrines, citerne, etc.

Cette propriété est sujette à un bail expirant le 30 octobre 1869 à raison de $ 0 par mois.

2o. Un autre lot de terre situé dans la propriété ci-dessus, désigné par le No 5 de l'îlet No 7, d'après un plan fait par L. H. Pilié, le 10 juin 1846, et déposé à l'étude de Jos Cuvillier, notaire public, ayant 31 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 30 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur du côté de la rue Toutt, et 66 pieds 1 pouce lignes de profondeur du côté de la rue Rochebave. Ensemble, une maison, en bois, avec des éléments dans le terrain, une maisonette, cuisine double, etc.

3o. Deux lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 116, renfermé par les rues Annette, Espérance, St Antoine et Dauphine, le [illegible] 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Annette ou sur 147 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 fermant l'angle des rues Annette et Espérance, d'après un plan par Ant. Castaing, le 28 décembre 1864. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Pour les propriétés premièrement et secondement décrites—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans. Pour les terrains désignés dans le Troisième District—Un tiers comptant et le reste à 12 mois de crédit, en billets portant intérêt à 8 p. 0/0 depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues.

Les actes de vente passés pardevant A. Doriocourt notaire public, aux frais des acquéreurs.

1er jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve,

—DE—

700 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins d'hommes, de dames, demoiselles et enfants.

—EGALEMENT—

850 lots Linge fait, de saison.

—ET—

450 douzaines Chapeaux et 400 lots Lingerie,

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—MARDI 19 du courant à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 76 de la rue de Chartres il sera vendu—

700 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Egalement—

850 lots linge fait, de saison.

—Egalement—

450 douzaines chapeaux et casquettes assortis.

—Et—

400 lots lingerie assortie

Le tout formant un assortiment général d'articles divers.

—Egalement—

Une grande facture de bottes, souliers, habillements et chapeaux—Stock d'un magasin de gros et de détail.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque. Conditions à la vente.

Observez, jour, retailer de vente, nous avons une grande vente de marchandises sèches.

17 janv—2f

VENTE A CREDIT—continuée.

Grand stock de Draps, Casimirs, Doeskins, Alpacas, Mérinos, Étoffes à doublures, castors, Soieries et velours, coutil fil, et un assortiment général d'articles de tailleurs.—Vente sans aucune réserve.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur.—Il sera vendu MARDI, 19 du courant, et les jours suivants, à 10 heures du matin, au magasin de E. Kirchelberger, No 4 de la rue de Chartres,—tout le contenu du dit magasin, comprenant un assortiment de draps français, anglais et américains, noir et en couleurs, casimirs, noirs, unis et fantaisie, doeskins, laines, alpacas et mérinos noirs et à dessins, castors toutes couleurs et de toute espèce, à doublures : alpaga, coutil à coudre, fil, boutons, boucles, crochet, fils à coudre, etc., etc., etc.

Le tout sans aucune réserve quelconque

Conditions—Pour toute somme au-dessous de $100, comptant ; au-dessus de $100 a 30 jours ; de $500, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction. 19janv

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO, O. Vincent, encanteur—Il sera vendu MARDI 19 janvier, au No 16 de la rue de Chartres, à 10 heures—

400 lots marchandises sèches fraîches et de bonne qualité,

Comprenant

Un assortiment complet de cotons blancs et monochrome, coton à draps, indiennes, stripes, coutils à matelas, cabourgs, Lowbrakes, linseys, jeans, satinets, flanelles, balmoral, bonneterie, mouchoirs, nappes, toiles, couvertes de coton, calicots chemises de dessous, de gilets de voyage, bas, etc., etc.

—Et—

20 pièces tapis de chanvre 19 jan—

PAR E. F. MEUNIER.

PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Bureau, No 52, rue de la Douane—Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 23 janvier 1869, à midi, à la Bourse d'Encans de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier—

Un certain terrain situé dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, St Philippe, Ursulines et Dauphine. Le dit terrain mesure en pied français, trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Ensemble, les bâtisses et améliorations, consistant en une maison en briques, à deux étages, ayant 4 chambres chaque, 2 cuves, water works, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet de $1 600 payable le 1er novembre 1869 la balance du prix comptant ou le reste en un billet de l'acquéreur, à 1 an, portant 8 pour cent d'intérêt depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque sur la propriété et la clause de non-aliénation, l'assurance de la police d'assurance sera transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant F. Bouny notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des États-Unis 17 janv

PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Bureau, No 52 rue de la Douane, entre Chartres et Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 23 janvier 1869 à la Bourse d'Encans de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier—

Un certain terrain dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commerce, [illegible] Lafayette, Tchoupitoulas et Poydras, formant l'encoignure Commerce et Lafayette et mesurant en mesure américaine, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Commerce, quatre-vingt-sept pieds quatre pouces de profondeur du côté de la rue Lafayette, et trente-deux pieds deux pouces de large sur la ligne opposée et trente-huit pieds de profondeur sur la ligne de division ; d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, du 5 décembre 1856 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville.

Les améliorations et les bâtisses consistent en un magasin à deux étages.

Conditions—Un tiers comptant, la balance, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, faits ou endossés à la satisfaction du vendeur, portant intérêt de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété. La police d'assurance devra être transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des États-Unis. 17janv

PAR CHS. T. NASH.

Wagons, Mélasse, Fer, Charrues, Papier, Farine, Chaînes, Huile de charbon, Roues, Marchandises sèches, Bacon, et Divers—retirés du bateau *Idaho*, qui a péri, et débarqués du bateau à vapeur *Tahlequah*.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur—Bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

Mardi, 19 du courant,

A MIDI.

Sur la Levée, au pied de la rue du Canal, Il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra

3 wagons, 5 barils et 2 barillets mélasse, 15 paquets fer, 26 chaînes, paquets de papier, 11 barils farine, 79 paquets chaînes, 2 tons balle de charbon, 1 boucaut bacon, un lot de marchandises sèches, un lot de fer, quatre, 2 barils de porc, 2 barillets poisson de lance [illegible] et un grand lot d'articles divers du Tahlequah, à l'état de sinistre.

Ces articles ont été retirés du bateau à vapeur "Idaho" qui a péri, et débarqués du bateau à vapeur "Tahlequah".

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 19janv

Succession de William Jay.

Le Tug à vapeur VENUS, ses machines, appareils et meubles.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur—Bureau au Masonic Hall Auction Mart, encoignure des rues St Charles et Perdido—MARDI 19 janvier, à 11 heures, au comptoir de la Bourse des Encanteurs, Hôtel St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. le Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 6 janvier 1869, No — du Rôle de la Cour, il sera vendu [illegible] au plus offrant, le tug à vapeur Venus, actuellement au Nouveau Canal pied du Magasin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 14 janvier—14 17 19

MONTGOMERY BROS. & CO.

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, boggies, harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. M. Montgomery, encanteur.

Il sera vendu, MARDI, le 19 janvier, à 10 heures et demie, aux écuries de P. Liver, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, pur-sang et poneys.

Beaux mulets d'habitations et de ville.

—EGALEMENT—

Jolis boggies ouverts et découverts, harnais, selles, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 18 déc—

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu MARDI, 19 janvier, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 97 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à bascule, à ressorts, table de toilette à dessus en marbre, buffets à marbre et en grande table à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossiers bois et paille.

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION

—DE—

MAGIN BERNADAS.

P. L. CUSACH, Sgnat, &c.

—vs—

LOUISE MONTS et al. pour un partage.

Par ALFRED BOULIGNY, Encanteur, Bureau, No 54, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, le 21 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Honorable Louis D. Vignaud, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, le 24 octobre 1868, No 15,851 du docket de ladite Cour, dans l'affaire de la succession de Magin Bernadas—P. L. Cusach agent etc. vs Louise Monts et al. pour un partage,

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville, formant partie de la section de terre comprise entre les rues Levée ou Chemin Public, Peters ou Chemin Public et désignées par les numéros Un et Deux sur un plan dressé [illegible] en date du 20 juin 1860 et déposé [illegible] de Jos. Cuvillier notaire public en cette ville, les [illegible] terre mesurent comme suit :

Le lot No 1 mesure vingt deux pieds [illegible] de face [illegible] Levée, une profondeur [illegible]

[illegible]

Terms et conditions—Un tiers comptant et la balance en billets à un et deux ans, portant intérêt de huit pour cent l'an depuis le jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant O. Le Gardeur aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des États-Unis 21 21 23 janv

Vente positive et sans réserve

D'UNE

Belle Résidence, rue St Louis, entre Dauphine et Bourbon, — Un beau Terrain amélioré, rue Dauphine, entre St Louis et Toulouse.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur—Bureau, No 54, Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan SAMEDI, le 23 janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1 Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourbon, mesurant, en pied français, trente-trois pieds de face à la rue St Louis, sur cent vingt deux pieds de profondeur, à la distance de quatre-vingt-cinq pieds de la rue Dauphine, avec une largeur de trente pieds sur le restant de la profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent consistant en une belle maison en briques, à deux étages, ayant [illegible], dépendances, etc.

2 Un terrain dans le susdit îlet mesurant, en pied français, [illegible] pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

TERMES ET CONDITIONS.—Pour le terrain No 1, l'acquéreur donnera un billet à sa propre ordre (stock notes) en faveur de la banque des Citoyens pour la somme de quatre mille cent cinquante-deux piastres ($4152) payable le 1er mai 1869 et renouvelable à la Caisse [illegible] et le reste comptant, [illegible].

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des États-Unis pardevant A. Fleck, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Fontainebleau le 15 février 1869. 19 janv—21